



Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 015-18

Objet : *RD - Aménagement Leysse-Hyères - Approbation de la convention avec l'AREA relative aux travaux d'aménagement sous le pont de l'A41*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 015-18

objet **RD - Aménagement Leysse-Hyères - Approbation de la convention avec l'AREA relative aux travaux d'aménagement sous le pont de l'A41**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la confluence Leysse-Hyères.

La société AREA est concessionnaire de l'Etat pour la construction, l'entretien et l'exploitation des autoroutes A41 et A43.

Dans le secteur du nœud de Chambéry, sous l'ouvrage de franchissement de la Leysse par l'autoroute A41, il a été nécessaire de reprendre les enrochements non appareillés réalisés par l'AREA afin de sécuriser les conditions d'écoulement de la rivière et ainsi éviter les risques d'affouillement des berges en pied d'ouvrages et limiter le rehaussement de la ligne d'eau en amont le long des Epinettes du fait d'une section du cours d'eau rétrécie sous le pont.

L'AREA a confié ces travaux à la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'aménagement de la Leysse en cours d'exécution.

Il convient de conclure une convention avec l'AREA pour que cette dernière prenne en charge les dépenses liées à ces travaux pour un montant global, forfaitaire et définitif fixé à 111 513 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des cours d'eau et de protection contre les crues,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux et de prestations de services,

Vu l'avis de la commission de la gestion des cours d'eau du 12 janvier 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention avec l'AREA relative aux travaux d'aménagement sous le PI3003, nœud routier A43/A41/RN201, dans le cadre de l'aménagement de la confluence Leysse-Hyères,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 015-18

Objet de l'acte : RD - Aménagement Leysse-Hyères - Approbation de la convention avec l'AREA relative aux travaux d'aménagement sous le pont de l'A41

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations
1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe : Convention de travaux aménagement;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20575H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20575H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018